

Communiqué de presse du vendredi 12/06/2020

Le Collège communal de la Ville de Liège s'est réuni ce vendredi 12 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre.

Extension des terrasses sur l'espace public

Comme annoncé la semaine dernière au secteur Horeca, le Bourgmestre a tout mis en œuvre pour que les exploitant.e.s qui souhaitent élargir ou créer une terrasse aux abords de leur établissement puissent bénéficier d'une procédure souple et rapide.

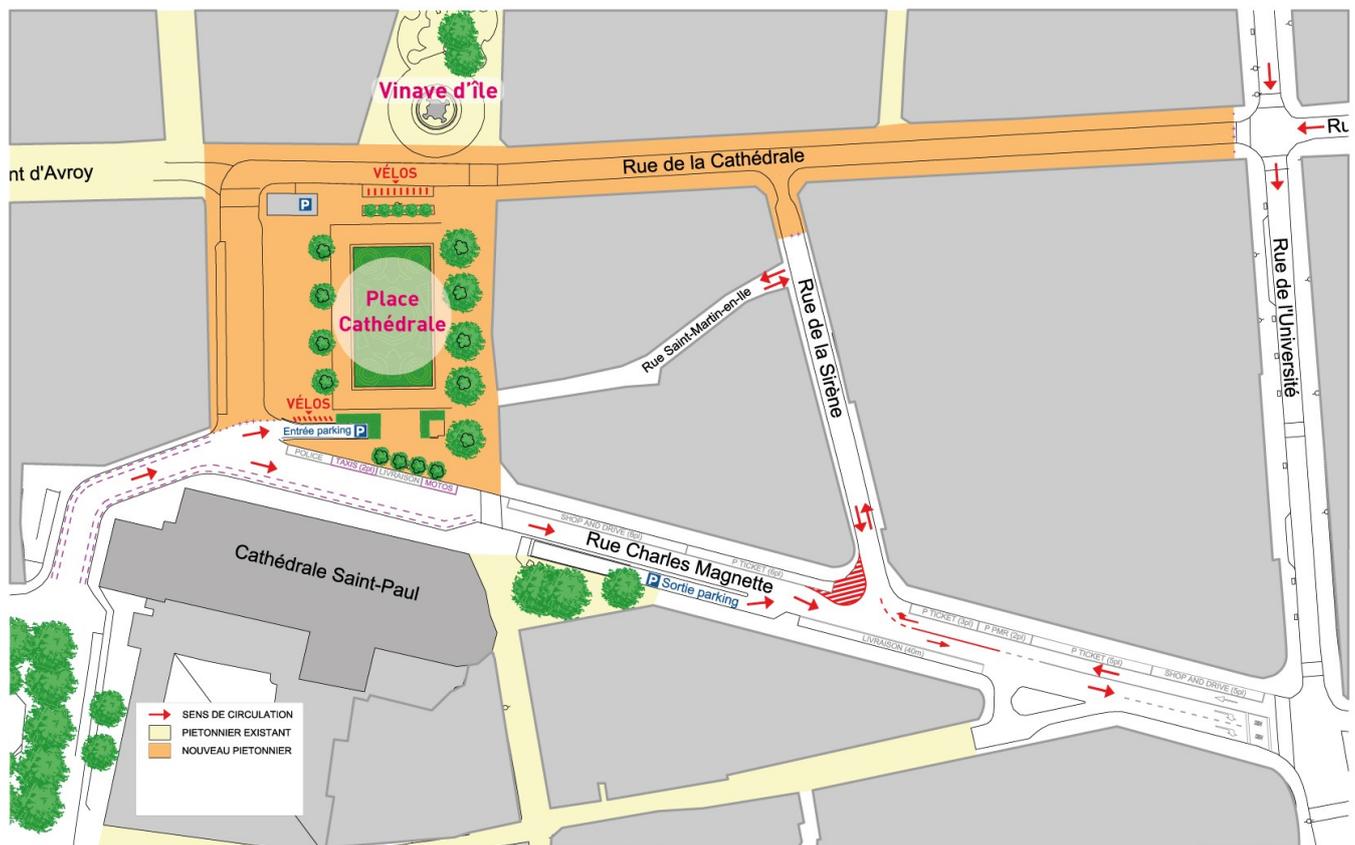
Ce sont désormais 179 établissements qui ont introduit une demande et qui ont reçu la visite des agents dans la foulée. Cette procédure simplifiée a permis au secteur de redémarrer dans les conditions d'accueil et de distanciation requises.

Agrandissement du piétonnier dans le secteur Cathédrale à partir du 26 juin 2020

La Ville de Liège va concrétiser un nouveau piétonnier qui s'inscrit dans les priorités fixées par le projet de ville «Liège 2025». La finalisation de cet aménagement a été encadrée par la «Task Force Mobilité» mise en place dans le cadre de la mobilité du déconfinement.

La Ville de Liège va donc rendre piétonnes :

- La rue Cathédrale dans son tronçon compris entre la rue de l'Université et la place Cathédrale ;
- La place Cathédrale dans son tronçon entre le Vinâve d'Ile et le tournant Saint-Paul.



Extension du piétonner / Quartier Cathédrale .ll.

Ce nouveau dispositif va contribuer à apaiser la ville, rendre de l'espace public aux citoyens et favoriser la mobilité douce.

Comme dans les autres rues piétonnes de notre ville, les cyclistes pourront emprunter ce tronçon à pas d'homme.

Le parking vélos sera augmenté avec un total de 18 arceaux mis à disposition des cyclistes sur la place Cathédrale. Les motos auront un nouvel emplacement, situé dorénavant du côté de la Cathédrale.

En ce qui concerne la circulation automobile, les accès vont s'organiser comme suit :

- Dans la rue Cathédrale, les véhicules qui empruntent cette rue devront obligatoirement tourner à gauche dans la rue de l'Université ;
- Dans la rue Charles Magnette, le double sens de circulation est prolongé jusqu'à la rue de la Sirène ;
- L'accès à la rue de la Sirène se réalisera principalement via la rue Charles Magnette et la circulation y sera autorisée dans les 2 sens ;
- L'accès au parking Cathédrale se réalisera exclusivement via le tournant Saint-Paul (et la place Saint-Paul).

En ce qui concerne les livraisons, celles-ci seront autorisées de 7h à 11h30 comme dans les autres rues piétonnes.

Un toutes-boîtes sera distribué dans le périmètre concerné début de semaine prochaine.

Après la désignation des 28 rues cyclables la semaine dernière et l'ajout des panneaux B22 et B23 en de nombreux endroits de la ville, cette nouvelle action de la « Task Force Mobilité » démontre la volonté des partenaires d'avancer au plus vite tout en respectant les procédures administratives et l'information des riverains.

La Ville de Liège lance un marché public pour l'entretien par éco-pâturage de différentes parcelles sur le territoire communal

Gilles Foret, Echevin de la Transition écologique, a fait au Collège une déclaration relative au lancement d'un marché public pour l'entretien de certaines parcelles par éco-pâturage.

Depuis juin 2017, la [Ville de Liège](#) a décidé de promouvoir l'éco-pâturage de certains espaces semi-naturels ouverts tels que les pelouses et prairies.

Ceux-ci étant parfois pentus et par conséquent, difficiles d'accès, la gestion de ces parcelles avec des machines classiques était très compliquée à mettre en œuvre et onéreuse.

C'est donc en collaboration avec l'asbl Rosa Canina, qu'un troupeau d'environ 70 moutons s'est installé sur le site des Coteaux de la Citadelle pour y entretenir le terrain.



©Fabian DEPRez

Les avantages de ce mode de gestion des espaces verts sont nombreux notamment pour l'environnement :

- Maintenir et promouvoir la biodiversité sur le territoire liégeois
- Appliquer un mode de gestion différenciée (gestion plus douce, moins énergivore, plus durable et adaptée au milieu et à son utilisation, moins coûteuse)
- Restaurer un mode de gestion ancestral des talus et friches
- Renforcer le caractère bucolique et touristique

La Ville de Liège souhaitant étendre l'Eco-pâturage à trois autres sites, lance un marché public pour l'entretien du verger de Fayenbois, du site de la Chartreuse et du parc de Cointe.

Ce marché, dont le montant s'élève à 33.275 € TVAC, prendra cours le **15 juillet 2020** pour se terminer à la date du **15 mai 2022**.

Cette volonté de faire de Liège une ville qui réussit sa transition climatique, s'inscrit dans le cadre du Programme Stratégique Transversal (PST), issu du Projet de Ville Liège 2025.

Contact : Cabinet de l'Echevin de la Transition écologique, Gilles Foret
M. Arnaud LOMBARDO – arnaud.lombardo@liege.be

Le Collège communal dit oui à la rénovation du parking de l'Esplanade de l'Europe et des abords immédiats du Palais des Congrès

Le Collège communal de la Ville de Liège, sous l'impulsion de Madame Christine Defraigne, Première Echevine, en charge de l'Urbanisme vient de donner un avis favorable conditionnel à la rénovation du parking de l'Esplanade de l'Europe et des abords immédiats du Palais des Congrès.

Le dossier va être transmis chez le Fonctionnaire délégué, autorité compétente pour ce bien, situé en zone de services publics et d'équipements communautaires et dans un périmètre de réservation au plan de secteur.

Madame Defraigne, en collaboration avec Jean Pierre Hupkens, Président de l'IGIL, intercommunale qui gère le Palais des Congrès, ont mis leur force en commun pour que ce dossier puisse répondre aux normes internationales d'accueil et de manifestations d'ampleur.

Cet avis favorable va permettre les travaux suivants :

- Le parking sera démolé et reconstruit (les fondations, les poutres et les colonnes ne seront pas modifiées) ;
- Le nombre de place de parking passera de 182 à 238, à destination des usagers du Palais des Congrès ;
- Les volumes secondaires situés devant la façade nord du Palais des Congrès (côté parking) seront démolis ;
- Le sas d'entrée entre l'hôtel et le Palais des Congrès sera démolé ;
- L'auvent couvrant la cour d'honneur sera démolé et remplacé par un nouveau, plus petit, sobre et d'architecture minimaliste ;
- La cour d'honneur bénéficiera d'un réaménagement complet ;
- L'escalier de secours sera quant à lui restauré et adapté pour correspondre aux normes de sécurité actuelles.



Les aménagements existants font la part belle à la voiture. Cette fonctionnalité des années 70 ne correspond plus à la mobilité des années 2020. Il fallait donc l'intégrer dans cette rénovation. C'est chose faite avec ce projet qui prévoit que l'esplanade, qui est presque entièrement minéralisée et envahie par du stationnement sauvage, soit aménagée pour réduire l'emprise de la voiture. Il prévoit également de végétaliser l'esplanade par la création de petits îlots verts pour améliorer considérablement l'aspect de l'esplanade. Ces installations permettront également un bel équilibre des flux piétons, vélos et les espaces verts, réduisant, de facto, l'emprise de la voiture au niveau de l'esplanade. Les circulations piétonnes et cyclistes se retrouveront améliorées ainsi que l'aspect esthétique de l'esplanade et du parking.

En résumé, cette rénovation permet à un ensemble d'équipements d'être accessible et fonctionnel pour le bien des usagers tout en préservant et remettant en valeur les façades classées et l'entrée du parking.

Une belle cure de jouvence pour ce haut lieu événementiel et touristique qui en avait besoin.

Cette rénovation sera un plus pour accueillir les très nombreux touristes venant des 4 coins du monde qui logent dans l'Hôtel Van der Valk.

Les Maisons de Jeunes se déconfinent

Madame Julie Fernandez Fernandez, Echevin des Solidarités, de la Cohésion Sociale et des Droits des Personnes, a fait au Collège une communication relative à la réouverture des Maisons de Jeunes.

Depuis le 30 mai, les Maisons de Jeunes ont pu reprendre leurs activités en extérieur. A partir de ce samedi 13 juin, elles pourront désormais rouvrir totalement.

Depuis quelques semaines, les MJ ont pu de nouveau accueillir leurs jeunes. Les activités ne pouvant se dérouler qu'en extérieur, les animateurs ont redoublé d'effort et d'imagination pour proposer des activités adaptées aux normes sanitaires en vigueur. C'est ainsi que les jeunes sont partis en vélo à travers la ville, que certains ont jardiné ou que d'autres ont participé à des ateliers créatifs.

La conclusion unanime est : le plaisir de se revoir. Dès lors, Julie Fernandez Fernandez propose que, pour les Maisons de Jeunes qui ont reçu l'aval de leur CA et qui peuvent répondre aux différents critères sanitaires, le Collège autorise la réouverture des accueils dès le samedi 13 juin.

Il ne s'agit en aucun cas d'une imposition d'ouverture. Le « Collectif des MJ » a signalé que plusieurs d'entre elles ne se sentent pas prêtes et souhaitent privilégier les activités en extérieur pour le moment. D'autres se réjouissent de cette réouverture et sont prêtes à accueillir leurs jeunes dans les locaux, en toute sécurité. L'Echevine précise que le travail d'analyse des besoins continue pour déterminer l'aide adéquate à apporter. Chaque MJ qui l'a souhaité a déjà reçu un kit de redémarrage (masques, gel et désinfectant). 14 MJ ont déjà reçu ce matériel.

Grâce au lien gardé avec les coordinateurs et les coordinatrices, Julie Fernandez Fernandez assure que la sécurité des jeunes et des travailleurs n'est pas prise à la légère.

